



## Possible licenciement apres bagarre entre mon fils et mon patron

Par **Dou04**, le **26/07/2014** à **00:13**

Bonsoir,

J'aimerais savoir si mon patron peut le licenciement après s'être "bagarrer" avec mon fils. Mon fils a voulu me defendre car mon patron m'insultait, apres cela ma belle fille a voulu les empecher de se frapper et s'est pris un coup par la suite puis il a attrapé mon fils la gorge et cela c'est finit en bagarre. Est ce que cela peut mettre en danger mon contrat en CDI ?

Merci d'avance d'avoir pris le temps de me lire.

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **09:53**

Bonjour,

Il faudrait savoir pour quelle raison votre fils et votre belle fille se trouvaient là et si vous les aviez appelés à la rescousse...

Par **Dou04**, le **26/07/2014** à **11:46**

Bonjour,

Ils venaient a peine d'arriver pour venir boire un verre d'eau et puis repartir.

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **12:40**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas dans quelles circonstances ils étaient là à moins que vous travaillez dans un bar...

Par **Dou04**, le **26/07/2014** à **15:39**

Je travaille dans un bar. Ils sont venus boire un verre d'eau vite fait dans ce bar où je travaille.

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **16:04**

Si vous avez servi un verre d'eau qui n'accompagnait aucune autre consommation, vous avez commis une faute et en plus la coïncidence est troublante...  
Ensuite, si l'employeur procédait au licenciement ou même à une simple sanction, il faudrait connaître le motif invoqué...

Par **Dou04**, le **26/07/2014** à **17:13**

Depuis quand servir un verre d'eau dans un bar est interdit ? Ils sont passés car ma belle fille revenait de vacances. Elle voulait venir me faire un bisou. Et avant que la dispute éclate ça faisait bien 20 min qu'ils étaient là à parler avec d'autres personnes dans le bar.

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **17:39**

Servir un verre dans un bar est une prestation comme une autre et je pense que votre carte comprend des eaux minérales, en tout cas, ce n'est pas une obligation, un bar n'est pas non plus une salle d'attente...  
Je pense aussi que vous avez d'autres endroits pour recevoir votre famille...  
Donc parmi les autres personnes, ils sont les seuls à être intervenus...

Par **Dou04**, le **26/07/2014** à **18:09**

Excusez moi mais je ne vois pas ma famille de la journée et même de la semaine. Au moment où ils sont arrivés je n'ai pas pu leur parler vite fait car j'avais du monde à servir. Ils n'ont pas été les seuls d'autres clients et amis ont essayé de calmer la chose mais comme il était un peu alcoolisé il s'est enervé très vite. Mon fils lui était tout à fait sobre. Il est encore mineur.

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **18:38**

Donc, vous pourriez éventuellement avoir des témoignages et argumenter devant le Conseil de Prud'Hommes s'il le fallait...  
S'il y a eu agression physique, il me semble que des dépôts de plainte s'imposent...

Par **Dou04**, le **26/07/2014** à **18:43**

Ma belle fille a reçu de violents coups Elle est couverte de bleus sur son bras mais elle ne

veut pas porter plainte, elle met ça sur la faute du taux d'alcoolémie de mon patron.

Par **P.M.**, le **26/07/2014** à **18:49**

Il ne me semble pas qu'un taux d'alcoolémie élevé puisse justifier le comportement de l'agresseur qui n'a pas été forcé à boire en tout cas par la victime, mais elle fait ce qu'elle veut...